

PORTRAIT

Eric Labbé : « Grâce à son expertise, la Safer est un acteur indispensable pour planifier et aménager le foncier »

Éleveur à Chappes dans le département des Ardennes, Eric Labbé est installé sur une exploitation de 158 ha en polyculture élevage à dominante lait, au sein d'un GAEC* avec deux jeunes associés. Il fera émerger une unité de méthanisation sur son exploitation à la fin de l'année 2020 et entend ainsi produire de l'électricité à partir de l'effluent d'élevage pour gagner en autonomie.

Fils d'agriculteur, il est premier vice-président de la FDSEA des Ardennes et, depuis 2017, président du comité technique des Ardennes de la Safer Grand Est.

« En tant qu'agriculteur, j'ai eu recours à la Safer à plusieurs reprises. J'ai toujours considéré qu'elle était un opérateur indispensable pour aménager et gérer le foncier, c'est pourquoi j'ai accepté ce mandat » explique-t-il.

Et d'ajouter : **« Nous partageons les orientations au sein du comité technique. Les décisions d'attribution de foncier se font donc en majorité à l'unanimité grâce à une vision commune pour le territoire et pour les agriculteurs ».**

Dans ce département marqué par une prédominance de l'élevage au nord et de grandes cultures dans la moitié sud, l'un des enjeux

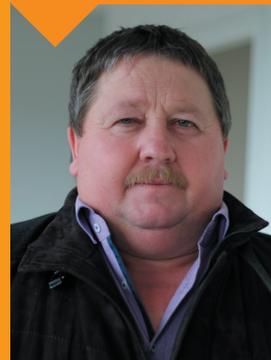
est l'installation des jeunes. **« Si on veut des paysans sur notre territoire, il faut que les anciens transmettent aux jeunes. La Safer doit être utilisée comme outil de prévention et d'anticipation plutôt que comme pompier, notamment à travers son droit de préemption »** précise-t-il.

Pour cela, Eric Labbé souhaite que le droit de regard des Safer soit élargi aux parts de société afin de leur donner un contrôle plus important sur les transmissions d'exploitation.

Concernant le statut de l'agriculteur, il précise : **« Il faut donner la possibilité aux paysans de faire toute leur carrière sur une exploitation. Demain, nous ne serons d'ailleurs peut-être plus contraints d'être propriétaires du foncier pour l'exploiter ».**

*Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Eric Labbé
Président du comité technique des Ardennes, Safer Grand Est



LEXIQUE

INTERMÉDIATION LOCATIVE

Dispositif par lequel la Safer intervient en qualité d'intermédiaire pour mettre en relation un propriétaire à la recherche d'un exploitant et un agriculteur à la recherche de surfaces à exploiter, par bail rural. Dans le cadre d'une transmission d'exploitation, l'intermédiation locative est particulièrement adaptée pour favoriser la reprise par le repreneur des parcelles que les propriétaires ne souhaitent pas vendre. Elle permet ainsi de préserver l'intégrité de l'exploitation. L'intermédiation locative est notamment utilisée en cas de départ à la retraite d'un agriculteur n'ayant pas de successeur, de cessation d'activité d'un agriculteur ou d'installation d'un jeune agriculteur.

ACTUALITÉS

LA SAFER GRAND EST, PARTENAIRE DU POINT INFO TRANSMISSION DE LA MEUSE



Dénoté PIT 55, ce dispositif, porté par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, s'adresse à tous porteurs d'un projet de cessation d'activité et de transmission de leurs moyens de production, dans le domaine agricole. S'appuyant sur un réseau pluraliste d'organismes partenaires de proximité, sa vocation est de les accueillir, les informer, les orienter et les accompagner. Véritable structure pivot, le PIT garantit ainsi aux porteurs de projet une information exhaustive et actualisée.

LANCEMENT DE LA PLATEFORME D'ÉCHANGES « LA BONNE PARCELLE »



Lancée en septembre prochain, cette plateforme en ligne d'aménagement parcellaire permettra aux acteurs du monde agricole de la région Grand Est, de procéder à des échanges de terres et de prés. L'objectif est de recentraliser les outils de production autour des sièges des exploitations, d'augmenter les gains de productivité et de diminuer l'impact environnemental de l'agriculture. L'inscription sur la plateforme est gratuite pour les usagers et la prestation de la Safer Grand Est consiste à accompagner et sécuriser les échanges. La bonne parcelle bénéficie du soutien de la Région Grand Est.

FOCUS SUR LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES

La Ferme du Moulin d'en Bas

S'installer en élevage hors cadre familial avec un projet de réhabilitation, une activité atypique et des perspectives de diversification est un phénomène rare. Trouver le foncier et les bâtiments qui peuvent accueillir ce projet l'est tout autant. C'est pourtant l'histoire d'Aurélia Demars qui, accompagnée par la Safer Grand Est, ouvrira en 2021 dans les Ardennes la ferme du Moulin d'en Bas.

Professeure dans un lycée professionnel, Aurélia Demars souhaitait engager une reconversion professionnelle. Son conjoint, salarié dans l'industrie, possédait alors une exploitation de 25 ha abritant brebis et ruches, dans le village de Vrigne-aux-Bois. Ensemble, ils partageaient l'envie d'ouvrir un gîte à la ferme et d'agrandir l'exploitation. « Nous avons eu connaissance de la vente par la Safer Grand Est d'une exploitation de 20 ha à côté de chez nous, à Bosseval-et-Briancourt, composée de prés, d'une grange et d'un corps de ferme. J'ai alors rencontré Stéphanie Pion, conseiller foncier, et monté mon dossier de candidature » explique Aurélia Demars.

En 2015, le comité technique départemental de la Safer retient sa candidature. « La Safer comme les membres du comité technique souhaitaient confier ce projet à un candidat à l'installation. Le principal atout de la candidature de Mme Demars reposait sur la réhabilitation de la vieille bâtisse, délaissée depuis plusieurs années, et sur la volonté de redonner vie au lieu » indique Stéphanie Pion.

Par le biais d'un GFA, Aurélia Demars fait donc l'acquisition des biens fonciers et bâtis et s'engage à faire de l'exploitation de la ferme son activité principale sous cinq ans. Les pâtures et les bâtiments à rénover permettent au couple de concrétiser leur projet structuré autour de deux axes et désormais étendu sur 45 ha.

Le premier axe concerne l'élevage avec la création d'une troupe bovine (Aubrac, bœuf Wagyu) et le développement de la troupe ovine. « J'ai choisi le Roux d'Ardennes qui est une race de mouton en voie de disparition et très peu connue en France. Mon objectif est de la faire découvrir » précise l'éleveuse.

Le second axe consiste à créer trois chambres d'hôtes de standing avec spa, sauna et billard. « Nous avons réhabilité entièrement la maison en conservant son esprit et en restaurant son cachet » précise-t-elle.

Avec une ouverture des hébergements prévue début 2021, après quatre années de travaux, Aurélia Demars aura encore fort à faire puisqu'elle projette par la suite de se lancer dans la vente directe de viande.



CHIFFRES CLÉS DES ARDENNES



6

COLLABORATEURS

dans le département



40

ACQUISITIONS

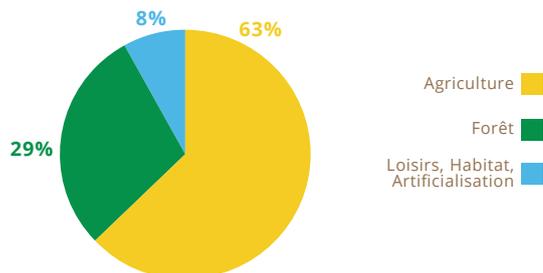
en 2019 :

- ▶ Représentant 519 ha
- ▶ 234 projets étudiés
- ▶ 62 projets retenus

MARCHÉ FONCIER DES ARDENNES

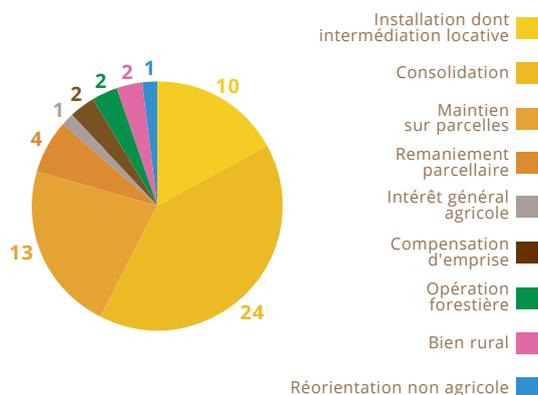
(RÉPARTITION EN SURFACE - HA)

4 104 projets de vente notifiés à la Safer soit 5 080 ha



ORIENTATION DES 59 PROJETS

ardennais aboutis en 2019



SAFER-GRAND-EST.FR

SIÈGE SOCIAL

Maison des Agriculteurs
2, rue Léon Patoux - CS50001
51664 REIMS CEDEX
03 26 04 77 71
safer@safergrandest.fr

SERVICES FONCIERS DÉPARTEMENTAUX

ARDENNES/MARNE :
03 26 04 77 71
ardennes@safergrandest.fr
marne@safergrandest.fr

AUBE :

03 25 73 42 89
aube@safergrandest.fr

HAUTE-MARNE :

03 25 35 03 38
haute-marne@safergrandest.fr

MEURTHE-ET-MOSELLE

03 83 95 46 00
meurthe-et-moselle@safergrandest.fr

MEUSE

03 29 79 30 44
meuse@safergrandest.fr

MOSELLE :

03 87 15 09 08
moselle@safergrandest.fr

BAS-RHIN :

03 88 62 52 90
bas-rhin@safergrandest.fr

HAUT-RHIN :

03 89 43 24 67
haut-rhin@safergrandest.fr

VOSGES :

03 29 29 14 44
vosges@safergrandest.fr